

COMMUNE DE RICHWILLER
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Vincent HAGENBACH, Maire.

Présents : 24 membres sur 27 en exercice :

Vincent HAGENBACH, Maire

Jean-Marie ROUPLY, Claudine WIOLAND, Michel BLOIS, Christiane BELZUNG, Jean-Claude GRIENENBERGER, Nicolas DEUX, Geneviève SANNER, Valérie WELTER Adjoints au Maire

Joseph ATTARD, Guy DUPAS, Aurore GALVEZ Conseillers Municipaux Délégués

Antoinette ZIMMERER, Khady TANDINE-FALL, Jean-Marc MUNCH, Agnès BLECHARZ, Sylvie HOUETTE, David CALCAGNO, Delphine RIETTE, Jean-Pierre EPP, Sandrine GILLMANN, Isabelle STRAPPAZZON, Nicolas PFEFFER, Danièle STIER conseillers municipaux.

Excusés : Didier SCHAUB (procuration à Jean-Marie ROUPLY), Mathieu REGLI (procuration à Aurore GALVEZ), Gérard RICOU (procuration à Agnès BLECHARZ).

Auditeur : Jean-Paul FREY (l'Alsace), Corinne PAWLAK, Abdulkarim KANJO.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUX.

Ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022,**
2. **Débat d'Orientations Budgétaires,**
3. **Extinction éclairage public ZI,**
4. **Ouverture de poste au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,**
5. **Information virement de crédits.**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité monsieur Nicolas DEUX, en tant que secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire apporte tout son soutien au nom du Conseil Municipal à monsieur RICOU qui traverse une épreuve difficile. Monsieur le Maire félicite monsieur REGLI et sa compagne Camille pour la naissance de leur fille Célia.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il ne fait l'objet d'aucun ajout ou remarque, il est adopté à l'unanimité.

Les élus signent le feuillet n°198 du registre des délibérations.

2) Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Maire expose :

« Chers collègues, mesdames et messieurs,

Avant d'entamer l'un des passages obligatoires de la vie d'un Conseil Municipal des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire, le DOB, je voudrais remercier ceux qui au quotidien tiennent les finances communales à mes côtés 365 jours par an, mon adjoint Jean-Claude GRIENENBERGER, notre DGS, Lambert WENDLING et notre agent-comptable, Corinne PAWLAK.

Afin de maîtriser au mieux notre budget, les informations requises pour la quasi-totalité de nos dépenses nous sont transmises toutes les semaines, me permettant à chaque instant de connaître la situation financière de notre collectivité, nos recettes mais plus encore nos dépenses.

En quoi consiste le DOB ?

Comme vous le savez déjà, il s'agit du Conseil Municipal qui se tient en amont de celui du vote du budget proprement dit qui se déroulera dans un mois le 28 février prochain. Le DOB fait un bilan général de la situation mais surtout il trace les grandes lignes de ce que nous allons entreprendre tous ensemble dans l'année qui se profile, donnant les grandes lignes financières nécessaires à chaque projet. Le DOB sera suivi d'un travail de la commission de finances courant février durant laquelle nous aurons l'occasion de rentrer dans le détail, ligne par ligne qui je l'espère vous verra présents en nombre. En fait je n'en doute pas...

Enfin, le CM du budget du 28 février quant à lui validera dans le détail nos investissements et notre fonctionnement aussi bien en recettes qu'en dépenses. Cette année nous n'aurons plus à traiter le budget de l'eau, ce dernier ayant été transféré à m2A depuis le 1^{er} janvier 2023 en application de la loi NOTRE

Vous m'accorderez tous, que vu notre mode de fonctionnement avec un bureau municipal ouvert à chacun et l'évocation régulière de l'ensemble de nos projets en réunion publique, en BM ou en commission, vous apprendrez peu de choses durant ce DOB.

Année après année, je peux dire que je suis fier de vous et de votre implication au service de notre village car travailler que ce soit en BM ou en commission avec quasiment à chaque fois plus d'une vingtaine d'élus, est un plaisir et un soulagement, facilitant grandement notre rôle dans le transfert des informations que nous vous devons et ce malgré les très graves crises que nous traversons depuis 3 longues années maintenant sanitaire avec la COVID et ses pics épidémiques à rebond, et depuis une année environ la guerre en Ukraine dont on ne voit pas le début d'une éventuelle fin, une crise énergétique sans précédent marquée par les limites du libéralisme économique à outrance avec des surcoûts incroyables, une inflation de 5,2% en moyenne en FRANCE du jamais vu depuis une quarantaine d'année et de plus de 10% chez certains de nos voisins européens...En réalité la hausse des prix du quotidien nous paraît bien plus importante et touche en premier lieu les plus démunis de nos concitoyens mais aussi nos communes avec des surcoûts sur les marchés publics pouvant aller de 20 à 25% !!!

Toutes ces crises, selon le terme le plus utilisé à DAVOS récemment de POLYCRISE, engendrent un climat anxieux, une tension palpable jusque dans nos rues, nos maisons.

À ces crises que nous pouvons espérer passagères se rajoutent la plus grave de toute, la crise climatique car:

le réchauffement climatique se poursuit, 2022 faisant à nouveau partie des 5 années les plus chaudes de l'histoire de la planète et nous avons la quasi-certitude que la limitation à un réchauffement de 2°C ne pourra être contenue avec des conséquences importantes sur l'ensemble de la planète, que nous avons à nouveau pu observer cet été comme l'absence de pluie durant de très longues semaines, des feux d'une intensité inconnue jusque-là, un nouvel hiver sans neige et avec des températures printanières...

Une bonne nouvelle tout de même semble être le marché de l'emploi puisque le taux de chômage est au plus bas, et l'on parle même de « plein emploi ». Pourtant à y regarder de plus près cette situation est en trompe-l'œil, car plus de 3 millions de nos concitoyens reste sans aucune activité

professionnelle, et plus de 10 millions de FRANÇAIS vivent en-dessous des seuils de pauvreté alors que, paradoxalement, plusieurs centaines de milliers de postes de travail ne trouvent pas preneurs dans de multiples secteurs d'activité de notre pays, retardant les chantiers, imposant des jours de fermeture dans la restauration en plein été dans des zones touristiques...

Est-il par ailleurs possible que notre pays, 7^{ème} puissance mondiale, accepte cette situation notamment celle des personnes qui se lèvent tous les matins pour aller travailler et qui le 15 du mois parfois même le 10, ne savent comment elles vont payer la cantine de leurs gamins ?

La solution ne peut se limiter à des chèques de 100€ distribués. Et sans être révolutionnaire, vous me connaissez, il me paraît nécessaire que nos grands dirigeants se mettent autour de la table pour qu'une vraie réflexion soit menée afin d'assurer une vie décente notamment à ceux qui triment quotidiennement. La mesure toute récente, assurant par exemple une somme de 1200€ brut minimum par mois à tout retraité ayant eu une carrière pleine, me paraît aller dans le bon sens.

Enfin, et bien que je sois convaincu que les mesures d'aide apportées par notre gouvernement aux entreprises et aux particuliers depuis 3 années comme les boucliers énergétiques, pour amortir les effets des différentes crises étaient indispensables, prouvant à quel point, comme aucun autre pays de la planète, la FRANCE est protectrice pour les siens, mais n'oublions pas à quel point notre pays est endetté.

À ce stade, je me pose une question, que vous vous êtes probablement tous aussi déjà posés, devrions-nous revenir à notre vie d'avant... ? J'entends ça et là dire, qu'il nous faudra tirer les leçons de ces crises et pourtant la plupart d'entre-nous n'aspire qu'à retrouver notre vie « d'avant » retrouvant nos habitudes de consommation, de déplacements.... N'est-ce-pas contradictoire ?

Je ne vais pas répondre à cette question ce soir, mais je pense que ce débat méritera d'avoir lieu en répondant vraiment et rapidement car il y a urgence, aux questions permettant d'envisager un avenir meilleur à nos enfants sur le réchauffement climatique, une plus juste répartition des richesses à travers le monde, la problématique prioritaire de la gestion de la démographie sur Terre ; ce dernier point me paraît être le plus important de tous car la planète Terre peut-elle vraiment accueillir les 8 milliards d'habitants qui la peuplent aujourd'hui... ? Mais sincèrement je ne suis pas sûr qu'il ne soit pas déjà trop tard comme je ne suis pas sûr que nous soyons prêts à un tel débat car la crise de CONFIANCE à l'égard des élus, des institutions, des forces de l'ordre...est telle dans notre société, les théories du complot et les populismes de plus en plus enracinés que je ne vois personne aujourd'hui capable de le guider.

Personnellement je ne voudrais surtout pas être à la place de nos dirigeants, je peux vous affirmer que la nôtre était déjà suffisamment inconfortable par moment avec une tension quotidienne encore palpable aujourd'hui, des citoyens irascibles prêts à en découdre pour des futilités comme une place de parking, la vie associative en grande difficulté avec des membres de plus en plus consommateurs et de moins en moins acteurs, des enfants déboussolés avec des résultats scolaires de plus en plus faibles 1 enfant sur 4 ne sait pas lire convenablement à l'entrée en 6^{ème}, des collégiens décrocheurs, des lycéens et des étudiants au bord du gouffre financier et psychologique...Je pense que les effets de toutes ces crises notamment les effets psychiques vont malheureusement encore s'accroître avec leur lot de déprime, de dépressions voire plus.

Enfin, j'ai un vrai regret et une vraie fierté. Le regret est que toutes ces crises aient un peu bridé toute l'énergie que cette équipe, que vous étiez prêts à mettre au service de nos habitants, cela s'est vu dès au cours de 2022 avec l'organisation de nos manifestations nouvelles comme le marché paysan ou la reprise attendue d'autres comme le marché de Noël... Bien évidemment tout ce qui a pu être réalisé, voire bien plus, communication, travaux, animations, aide à la personne...l'a été mais je sais que vous vouliez apporter encore plus et j'espère vraiment que cette « frustration »

laissera le plus rapidement possible la place à un nouveau lien sociétal. Malheureusement maintenant que le gros de la crise COVID semble derrière nous, il s'agit de faire face à une crise énergétique qui va considérablement gréver nos budgets et donc nous imposer des choix quant à nos investissements à venir, ce que nous avons fait dès l'automne, reportant certains des investissements que nous voulions réaliser, en annulant d'autres définitivement pourtant notre commune restera en capacité d'investir.

Une dernière difficulté réside dans toutes ces incertitudes car il y a une quinzaine d'années, nous avons une vision de nos capacités sur environ 3 années, un demi mandat, aujourd'hui, une vision à 6 mois est plus proche de la réalité.

Une autre fierté, le travail remarquable de nos équipes d'agents municipaux aussi bien administratifs que techniques apportant bien souvent du réconfort ou simplement des sourires, améliorant notre cadre de vie avec des touches de couleurs des magnifiques parterres floraux si utiles en ces temps difficiles, la propreté de nos rues, RICHWILLER devenant une référence malgré l'absence de colline, de maison à colombage ou de rivière, ou passant des heures et des heures sur leurs engins pour faciliter notre quotidien, nous faisant bénéficier de tout leur savoir-faire pour réduire les coûts...Merci à eux.

Je vais à présent essayer d'être un peu optimiste, de façon raisonnée mais optimiste tout de même.

La situation financière, dépenses-recettes, de notre village m'est transmise tous les mardis comme vous le savez, cette dernière reste favorable nous permettant une année encore d'envisager de transformer notre village, pour le bien quotidien de nos habitants.

L'année 2022 nous a permis malgré tout de lancer le programme de travaux que nous nous sommes fixés lors de la présentation de la mandature 2020-2026 pour un montant conséquent d'investissements de 1 059 000€ avec la réalisation de quelques gros chantiers tels que :

- La rue de PFASTATT pour un montant de 564 000€
- Le lancement de la rénovation des façades de notre salle de sports Jean-Marie PFEFFER pour un montant de 280 000€ (avec 75 000€ de subventions à venir de la CEA et paiement en 2023)
- L'achat d'une nouvelle tondeuse KUBOTA pour un montant de 38 000€
- L'achat de 6 chalet plus faciles à monter pour une somme de 55 000€
- L'équipement de notre nouvelle police municipale pour un montant 31 000€ (véhicule, vélos électriques, vêtements)
- La reforestation de l'espace boisé de Amélie 2 avec 200 arbres pour 10 000€ (avec une aide 5000€ d'une entreprise)
- Le remplacement de 150 têtes de candélabres pour 127 000€ (avec des subventions à hauteur de 35 000€ en 2022 et déjà 25 000 € en 2023)
- Le columbarium pour 15 000€, les tatamis pour 7 800€...

Nous avons en parallèle touché 114 300€ de subventions de l'Etat, de la CEA et de m2A

La commune investira des sommes importantes en 2023, une fois encore dans l'économie locale participant de façon conséquente à la préservation de l'emploi sur notre territoire, même si la facture énergétique réduira de fait notre capacité d'investissements à 659 000€ avec :

- La réalisation d'un pump-track (malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de mot équivalent en français...), parcours accidenté destiné aux petits et aux grands en

roller, skate ou vélo en lieu et place de l'actuel skate-park dont l'entretien suite aux dégradations répétées est devenu un véritable problème 100 000€

- La création d'un auvent à Max pour ranger le matériel pour 67 000€
- L'isolation extérieure de l'école élémentaire E.WACKER pour 70 000€
- Le remplacement des phares des terrains de foot par de la LED pour 35 000€
- Une nouvelle campagne de LED et de la gestion des éclairages pour 110 000€
- Des citernes de récupération des eaux de pluie pour 30 000€
- Du matériel permettant le travail en régie notamment des taille-haies, souffleurs avec des batteries électriques...une remorque à carburant et une remorque de désherbage, un godet pour Manitou...pour une enveloppe de 40 000€.

Nous continuerons en parallèle à remplacer par du matériel neuf et ce régulièrement, l'outillage indispensable au travail en régie de nos agents, débroussailleuse, tondeuse à main...pour plusieurs milliers d'euros. Il est envisageable d'investir dans du matériel électrique pour des raisons environnementales mais aussi pour amenuiser le poids de ces engins sur le dos de nos agents. Enfin vu le coût des tracés routiers, une réflexion sera menée quant à l'achat :

- D'une machine pour les tracés de signalisation horizontale.
- Une centrale de régulation du chauffage de l'école maternelle de Amélie 2 pour 5 000€
- Le lancement de l'étude de faisabilité d'un vestiaire chez les sapeurs-pompiers pour 15 000€.
- L'acquisition de jumelles RADAR pour notre police municipale à hauteur de 5 000 €,
- Le remplacement de la chaudière du Carré d'As pour 20 000 €.

Vue la crise énergétique, la nécessité de consommer moins et mieux l'énergie mais aussi l'eau, il est nettement visible qu'une grande partie des investissements de 2023 se porteront vers ces 2 pôles tout en rappelant que nous faisons clairement partie des communes les plus vertueuses de m2A ayant entrepris l'isolation de nos bâtiments, le remplacement des éclairages publics par de la LED ou ayant un rendement de notre réseau d'eau supérieur à 90% depuis plus de 10 ans.

Il n'est pas envisagé d'emprunt pour l'année 2023.

Ce seront ainsi, près de 660 000€ que la commune investira à nouveau dans l'économie locale et bien évidemment nous essaierons à chaque fois d'obtenir les subventions dédiées. Là encore entre les aides de l'Etat, de la CEA et de m2A ce sont plus de 120 000€ de subventions que nous attendons.

Au niveau du fonctionnement de la commune et de notre personnel communal, 2022 aura été une année charnière car elle a été marquée par un turn-over inédit en termes de personnel communal avec les départs à la retraite de Francine FLICK, Jean-Luc PERSECHINI, Roger FUCHS, Elisabeth KAUFFMANN, de Roger HALLER et les arrivées de Cédric DOPPLER, Laetitia SCHURRER, des 2 policiers municipaux, Nadia STOLYROVA, Slava SIRIENKO et Lyda MOROZOVA.

Le personnel communal n'a représenté que 30% de notre budget en 2022, ce qui est très bas surtout en comparaison de tous les travaux réalisés en régie. Ceci démontre une fois encore à quel point nous avons la chance de pouvoir compter sur des équipes remarquables, permettant à notre collectivité de réaliser des économies considérables par le travail en régie.

Aux frais de personnel se rajoutent 47 000€ de versement au SDIS et 7 000€ d'allocation de vétérance, 15 000€ aux Brigades vertes ou encore plus de 16 000€ de contribution au SISW avec une forte hausse liée au désengagement de la région GRAND EST du transport de nos collégiens surenchérisant notre quote-part de plus de 13 000€.

Afin de financer ces travaux et achats mais aussi pour pouvoir fonctionner, il faut que notre collectivité ait des ressources, quelles sont-elles ?

- La DGF (dotation globale de fonctionnement) est versée par l'Etat et devrait être stable aux alentours de 140 000€ ; elle était de 377 000€ en 2011...elle a donc diminué de près de 2/3 et ne tient bien évidemment pas compte de l'inflation de 5,2% rien que l'an passée. Cette somme sera réduite de notre pénalité liée au retard de la commune en rapport avec la loi SRU sur les logements locatifs sociaux, pénalité de l'ordre de 27 000€ en 2022.
- Les ACTP (attributions de compensation de la taxe professionnelles) versées par m2A, correspondent au montant de notre taxe professionnelle de 2004 lorsque RICHWILLER a rejoint la CAMSA, taxes professionnelles desquelles étaient défalquées les services transférés à l'intercommunalité ; cela présente des avantages et des inconvénients, probablement plus d'avantages que d'inconvénients...avant 2004 lorsqu'une entreprise située sur notre territoire s'installait la commune bénéficiait de la taxe professionnelle inhérente, mais vis-versa lorsqu'une entreprise fermait ou changeait de territoire nous perdions cette ressource. Or depuis 2004, la commune a perdu plusieurs grosses entreprises. Donc la stabilité des ACTP est plutôt un avantage bien qu'il n'y ait jamais eu d'indexation notamment pas à l'inflation et lorsque cette dernière est de 5,2% le manque à gagner est tout de même de plus de 38 500€... Le montant des ACTP de 2022 se situe aux alentours de 740 000€ avec une petite baisse de 3750€ correspondant à la prise en charge par m2A d'une nouvelle compétence depuis 2 ans, le PLUI.

À ces 2 ressources fixes s'en rajoutent d'autres variables :

- Environ 140 000€ reversés par le département correspondant pour partie à une péréquation de l'ancienne taxe professionnelle et à une partie des droits de mutation sur le bâti ; or cette dernière est particulièrement dynamique actuellement
- Environ 100 000€ émanant des concessions d'occupation du sol pour les réseaux électriques et gaziers, mais aussi les antennes de téléphonies
- Environ 35 000€ de DSR (dotation de solidarité rurale)
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) reversé à hauteur d'environ 16% sur l'ensemble des investissements réalisés par la commune à n-2 et il devrait se situer aux alentours de 74 000€, somme moins importante liée à un investissement moindre en 2021.
- La taxe d'aménagement qui résulte de la dynamique des constructions dans notre village ; il devrait s'agir d'une enveloppe très importante 70 000€ (140 000€ en 2022) vues les constructions de logements des COQUELICOTS, les LLS étant exonérés et les primo-accédants bénéficiant d'un abattement.

Enfin les taxes-ménages, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation dorénavant compensée par l'État.

J'avoue à ce sujet une vraie inquiétude quant à la compensation de la taxe d'habitation dans le temps promise par l'Etat mais plus encore, de la compensation pour les ménages nouveaux s'installant dans notre commune, car s'il ne devait pas y avoir cette compensation ce serait une double peine, puisque la croissance de notre village nous est imposée au moins pour partie par une autre loi, la loi SRU...! Il va s'en dire que l'inflation ne sera probablement pas plus compensée dans le temps !

Notre seul moyen d'action reste donc à ce jour d'agir ou non sur la taxe foncière sur le bâti, la part du non-bâti étant anecdotique.

L'ensemble de nos taxes-ménages représente environ 1,1M€ dont env. 637 000€ de taxe foncière.

La loi de finances votées par les députés à l'automne 2022 pour 2023 prévoit une hausse des bases de...7% !!!

Comme tous les ans se pose donc la question de la hausse ou non des taxes communales ; je vous rappelle que RICHWILLER n'a quasiment pas augmentées depuis 2001 et pas du tout depuis 2010, que concernant les taxes-ménages, RICHWILLER se situe en moyenne environ 20% en-dessous des communes de la même strate, qu'une hausse de 1% de ces taxes apporte une hausse de l'ordre de 5 ou 6 500€ à notre budget ne concernant plus que la taxe foncière. En échange il est aussi bon de rappeler que nos concitoyens ont bénéficié ou bénéficieront tous à partir de 2023 de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance TV.

Malgré cela et comme je l'avais annoncé dès la réunion publique du 11 octobre dernier, je vous proposerai sans détour vue la situation actuelle dégradée de notre société, mais surtout vue la situation sereine de notre village de maintenir une année encore les taux de 2023 au même niveau que ceux de 2022, 2021, 2020, 2019, 2018...2011.

Enfin, il ne me paraît pas possible de conclure ce DOB sans revenir à l'essentiel, l'humain, sous la facette associative en ce qui concerne la vie de notre village et le lien social que nous avons à reconstruire.

Depuis 2020 et 2021, la vie associative a été mise à l'arrêt quasiment comme en temps de guerre, accentuant le sentiment de solitude. Elle essaie de se relancer depuis 2022 mais que c'est difficile aux dires des présidents. Pourtant la commune a accompagné de façon accentuée, les associations les plus en difficulté notamment celles obligées de faire appel à un ou plusieurs salariés pour exister.

Nous savons d'ores-et-déjà que l'année 2023 restera compliquée, aussi bien au niveau des effectifs, que des capacités d'animations, c'est pourquoi je vous propose de nous engager collectivement à maintenir notre niveau d'aide global au monde associatif richwillérois de l'ordre de 90 000€, pour que la crise sociétale traversée ne soit pas doublée d'une crise financière forçant les dirigeants de nos associations à jeter l'éponge.

Retrouver le nombre d'adhérents d'avant la crise, de recréer le lien social auquel ils contribuent au quotidien, seront des défis suffisamment compliqués pour chacun d'entre eux. À nous d'être à leurs côtés.

Nous poursuivrons également notre accompagnement selon le schéma proposé en 2022 de la COCCI'MAM, maison d'assistantes maternelles qui est un véritable plus pour notre village dépourvu de crèche, afin de pérenniser une activité essentielle à de jeunes nombreux couples qui ont choisi de s'installer chez nous. La demande est aujourd'hui bien supérieure à la capacité d'accueil.

Voilà dans les grandes lignes ce que je voulais partager avec vous ce soir, nous sommes bien évidemment ouverts à toutes vos questions avant de passer au vote de ce DOB sachant qu'il nous faudra encore au courant de cette année faire avancer notre réflexion quant à la future résidence seniors et aux vestiaires pompiers des femmes qui seront des projets importants des années à venir ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Valide le Débat d'Orientation Budgétaire tel qu'il a été présenté.*
- *Précise que les élus ayant souhaité prendre la parole l'ont fait.*

3. Extinction éclairage public ZI.

Monsieur le Maire expose :

« La municipalité est engagée depuis de nombreuses années maintenant dans la réduction de la consommation des ressources (gaz, eau et électricité). Avec la guerre en Ukraine et la crise énergétique en découlant, cette réduction de consommation est devenue une nécessité.

Ainsi, nous poursuivons cette année nos efforts dans le remplacement de l'éclairage public existant par de la LED moins énergivore, il a aussi été proposé lors d'une séance du bureau municipal de procéder à l'extinction complète de l'éclairage public pendant une période donnée, notamment dans la Zone Artisanale de la commune, le long de la RD 155.

Je précise que d'ores et déjà que cette réduction de l'éclairage est effective dans certains quartiers de la commune.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. La durée et la localisation précise des extinctions feront l'objet d'un arrêté spécifique.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges dans les armoires de commande d'éclairage public concernées, cette démarche sera accompagnée d'une information à la population et d'une signalisation spécifique ».

*Vu l'article L2212-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :*

- Valide l'extinction ou la réduction de l'intensité de l'éclairage public sur tout ou partie du territoire de la commune,
- Précise que les lieux et durées d'extinctions ainsi que le degré de réduction de l'intensité feront l'objet d'un arrêté municipal spécifique le cas échéant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces opérations.

4. Ouverture de poste au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire expose :

« La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, définit dans son article 39 les statuts particuliers des différents cadres d'emplois.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le poste d'agent comptable au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Cette création de poste est justifiée, dans un souci de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par le fait que l'agent exerçant actuellement sur ce poste a été reçu à l'examen professionnel pour l'obtention du grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Valide l'ouverture du poste d'agent comptable au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2023.
- Précise que le tableau des effectifs de la commune sera mis à jour en conséquence.

5. Information virement de crédits.

Monsieur GRIENENBERGER expose :

« Dans le cadre de la gestion comptable courante, nous avons dû valider des opérations de virement de crédits au budget de l'eau, sur demande de la Trésorerie, pour créditer des comptes qui nécessitaient des fonds et qui n'avaient pas fait l'objet d'un vote lors de l'approbation du budget 2022 ».

Les virements de crédits réalisés et devant faire l'objet d'une information aux élus sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-2 000,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	2 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Les élus prennent connaissance du virement de crédit.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20H45.

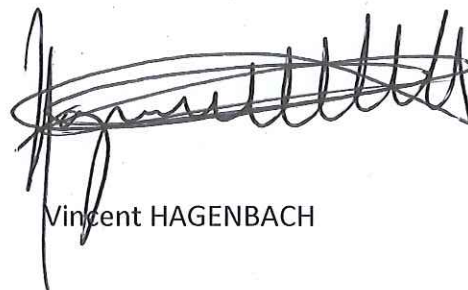
Le secrétaire de séance,



Nicolas DEUX



Le Maire,



Vincent HAGENBACH